VILLE DE MARSEILLE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 Juin 2025

Présidence de Monsieur Benoît PAYAN, Maire de Marseille.

L'Assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 90 membres.

25/0339/VDV

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE DES PETITES MARSEILLAISES ET DES PETITS MARSEILLAIS - Création de quatre opérations de rénovation de groupes scolaires.

25-42375-DGAPM

- o -

Monsieur le Maire, sur la proposition conjointe de Monsieur l'Adjoint en charge du plan Ecole, du bâti, de la construction, de la rénovation et du patrimoine scolaire et de Madame la Maire Adjointe en charge des projets structurants pour l'égalité et l'équité des territoires, les relations avec l'ANRU, les grands équipements et évènements, la stratégie évènementielle, promotion de Marseille et relations Méditerranéennes, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Le Plan écoles, initié en 2020, est un chantier titanesque de plus d'1,2 milliards d'Euros investis pour les écoles marseillaises. Priorité de la majorité municipale, le plan de rénovation des 470 écoles publiques marseillaises a été lancé en octobre 2021. Depuis, il permet la mise en œuvre d'importants travaux d'entretien, de rénovation, de réhabilitation, d'agrandissement ou de modernisation.

Ce plan contient deux volets : le premier porté par la Société Publique des Écoles Marseillaises (SPEM) avec la rénovation et la construction de 188 écoles, pour un budget de 800 M€, et celui porté par la Ville de Marseille, comprenant la rénovation globale de 30 écoles et l'entretien de l'ensemble du patrimoine scolaire, pour un budget de 400 M€.

En complément, la Ville de Marseille a en charge une programmation pluriannuelle de travaux dans les écoles, représentant environ 35 M€ par an. Au total, entre 2020 et 2026 ce sont plus de 150 M€ qui auront été investis pour les travaux du quotidien.

Chaque année, ce sont également plus de 20 000 interventions qui sont réalisées en régie, par les services techniques de la Ville, pour entretenir les écoles.

Ces travaux ont pour objectif d'améliorer les conditions d'accueil des enfants et de favoriser leurs apprentissages. Depuis 2020, les écoles ont bénéficié de nombreux travaux d'entretien, de modernisation et de mises aux normes.

L'état de vétusté de certaines écoles et plus particulièrement les écoles du 15e arrondissement, conduit à mettre en place des opérations de rénovations globales pour retrouver des bâtiments accueillant et disposant d'un équipement optimal en terme de confort et de fonctionnalité : réaménagements des espaces existants, optimisation des espaces inoccupés et des logements vacants pour apporter des dortoirs adaptés, salle polyvalente, Bibliothèque Centre Documentaire ou des

vestiaires pour le personnel. Des extensions sont envisagées lorsque les surfaces existantes sont insuffisantes, pour la restauration scolaire par exemple.

Ces opérations de rénovation globale répondent aussi aux enjeux techniques de l'établissement : confort thermique, économie d'énergie, désimperméabilisation et végétalisation des cours, sécurisation.

Ainsi, la Ville a lancé quatre opérations de rénovation globale dans le 15e arrondissement :

Rénovation du Groupe scolaire de La Bricarde ;

Rénovation du Groupe scolaire de La Viste Bousquet ;

Rénovation du Groupe scolaire de Saint-André Barnier ;

Rénovation du Groupe scolaire de Saint-Louis Campagne Lévêque.

Dans un contexte urbain élargi, ces écoles s'inscrivent dans le programme de rénovation urbaine de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU). Les quartiers concernés vont faire l'objet d'aménagement et de requalification des espaces de vie dans les prochaines années : parvis, espaces verts, arrivée du tramway, rénovation d'autres équipements publics.

Il est donc légitime de prévoir la rénovation de ces écoles de manière ambitieuse et à la hauteur du programme d'ensemble.

Les études des groupes scolaires de La Bricarde, de Saint-André Barnier et de Saint-Louis Campagne-Lévêque s'inscrivent dans le programme de rénovation urbaine ANRU. L'obtention des financements de l'ANRU pour la rénovation de ces groupes scolaires est conditionnée par l'avancement des études et la remise du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) avant le 30 juin 2026.

L'école de la Viste Bousquet est hors périmètre ANRU mais étant à proximité des autres groupes scolaires et fonctionnant seule, il a été décidé de l'intégrer à cette consultation.

Les premières concertations publiques ont été organisées en janvier 2025. Actuellement, la consultation des maîtrises d'œuvre est en cours et le démarrage des études est prévu en juillet 2025.

En complément des financements ANRU, des financements du Fonds Vert sont validés pour le groupe scolaire Saint-André Barnier et une demande de dotation de soutien à l'investissement local est faite pour le groupe scolaire de La Viste Bousquet. Ces financements sont soumis à une réalisation dans un délai de quatre ans.

L'Appel à Manifestation d'Intérêt « Quartier résilients » prévoit également 600 000 Euros (six cent mille Euros) pour la végétalisation des cours des Groupes scolaires Saint André Barnier et La Bricarde.

Enfin, une demande de prêt auprès de la Banque Européenne d'Investissement est en cours et permettra de financer ces projets à un taux compétitif.

Le montant total de ces quatre opérations est estimé à 33 980 000 Euros (trente trois millions neuf cent quatre vingt mille Euros) à ce stade.

Pour mener à bien ces quatre opérations, il convient de prévoir l'approbation de la création de quatre autorisations de programmes distinctes à partir de l'autorisation de programme « Écoles modernes et dignes » 2025-OG-10040.

En effet, face aux enjeux de délai et de financement, un suivi opérationnel et financier minutieux est nécessaire. Il convient de diminuer l'affectation d'autorisation de programme 2025 OG 10040

- Plan de rénovation des écoles portées par la Ville de Marseille et de prévoir l'approbation de quatre affectations d'autorisation de programme à hauteur de 33 980 000 euros (trente trois millions neuf cent quatre vingt mille euros).

Dans ce cadre, le montant de l'affectation d'autorisation de programme 2025 PG 08 Ecoles modernes et dignes relative à l'opération " 2025 OG 10040 Plan de rénovation des écoles portées par la Ville de Marseille, initialement fixé à 180 318 468 euros (cent quatre-vingts millions trois cent dix-huit mille quatre cent soixante-huit euros) serait ramené à 146 338 468 euros (cent quarante-six millions trois cent trente-huit mille quatre cent soixante-huit euros).

Dans le même temps, les affectations de l'autorisation de programme 2025 PG 08 Ecoles modernes et dignes relatives seraient individualisées comme suit :

Opération	Numéro	Estimation 2025 en euros
Opération de rénovation du groupe scolaire de La Bricarde	2025 OG 10621	8 730 000
Opération de rénovation du groupe scolaire de La Viste Bousquet	2025 OG 10262	10 620 000
Opération de rénovation du groupe scolaire de Saint André Barnier	2025 OG 10263	7 670 000
Opération de rénovation du groupe scolaire de Saint-Louis Campagne Lévêque	2025 OG 10264	6 960 000
Total		33 980 000

L'impact sur l'autorisation de programme 2025 PG 08 Ecoles modernes et dignes est sans incidence sur son montant de 180 318 468 euros (cent quatre-vingts millions trois cent dix-huit mille quatre cent soixante-huit euros).

L'échéancier prévisionnel des crédits de paiement de l'opération 2025-OG-10040 et des quatre opérations est le suivant :

	Montant d'AP en Euros	CP 2025 en Euros	CP 2026 en Euros	CP 2027 en Euros	CP2028 en Euros	CP 2029 en Euros	CP 2030 en Euros
Opération de rénovation du groupe scolaire de La Bricarde	8 730 000	318 960	1 000 000	3 035 440	3 500 000	875 600	
Opération de rénovation du groupe scolaire de La Viste Bousquet	10 620 000	388 000	688 000	2 000 000	3 000 000	4 000 000	544 000
Opération de rénovation du groupe scolaire de Saint André Barnier	7 670 000	210 698	800 000	2 159 302	3 000 000	1 500 000 €	
Opération de rénovation du groupe scolaire de Campagne Lévêque	6 960 000	157 445	1 300 000	2 417 495	2 185 060	900 000	
Total	33 980 000	1 075 103	3 788 000	9 612 237	11 685 060	7 275 600	544 000

	Montant d'AP en Euros	CP 2025 en Euros	CP 2026 en Euros	CP 2027 en Euros	CP2028 en Euros	CP 2029 en Euros
Écoles modernes et dignes 2025-OG-10040	146 338 468	33 643 365	33 362 000	27 537 763	23 964 940	28 374 400

Le plan de financement de chaque opération est le suivant :

	Total en Euros	Financement ANRU en Euros	Financement Fond-Vert / DSIL en Euros	AMI Quartiers résilients en Euros	Reste à charge Ville en Euros
Opération de rénovation du groupe scolaire de La Bricarde	8 730 000	2 000 000		300 000	6 430 000
Opération de rénovation du groupe scolaire de La Viste Bousquet	10 620 000		Demande en cours		10 620 000
Opération de rénovation du groupe scolaire de Saint André Barnier	7 670 000	1 553 805	1 500 000	300 000	5 816 195
Opération de rénovation du groupe scolaire de Campagne Lévêque	6 960 000	1 750 000			5 210 000
Totaux	33 980 000	5 303 805	1 500 000	600 000	28 076 195

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
VU LA DELIBERATION 23/0210/VDV DU 5 MAI 2023
VU LA DELIBERATION 24/41671/DF DU 12 DECEMBRE 2024
OUÏ LE RAPPORT CI-DESSUS

DELIBERE

ARTICLE 1 Est approuvée l'individualisation des quatre opérations de rénovation précitées au sein de l'autorisation de programme 2025 PG 08 Écoles dignes et modernes, sans impact sur son montant initial de 180 318 468 euros (cent quatre-vingts millions trois cent dix-huit mille quatre cent soixante-huit euros).

ARTICLE 2 Est approuvée la diminution de l'affectation d'autorisation de programme relative à l'opération Plan de rénovation des écoles portées par la Ville de Marseille 2025 OG 10040 d'un montant de 33 980 000 Euros (trente-trois millions neuf cent quatre-vingt mille euros). Cette opération est ainsi portée de 180 318 468 euros (cent quatre-vingts millions trois cent dix-huit mille quatre cent soixante-huit euros) à 146 338 468 euros (cent quarante-six millions trois cent trente-huit mille quatre cent soixante-huit euros).

ARTICLE 3 Sont approuvées les affectations d'autorisation de programme relatives à la création de quatre opérations de rénovation pour un montant total de 33 980 000 euros (trente-trois millions neuf cent quatre-vingt mille euros), décomposées comme suit :

• 2025 OG 10261 - rénovation du groupe scolaire de La Bricarde à hauteur de 8 730 000 euros (huit millions sept cent trente mille euros)

• 2025 OG 10262 - rénovation du groupe scolaire de La Viste Bousquet à hauteur de 10 620 000 euros (dix millions six cent vingt mille euros)

• 2025 OG 10263 - rénovation du groupe scolaire de Saint André Barnier à hauteur de 7 670 000 euros (sept millions six cent soixante-dix mille euros)

• 2025 OG 10264 - rénovation du groupe scolaire de Saint-Louis Campagne Lévêque à hauteur de 6 960 000 euros (six millions neuf cent soixante mille euros).

ARTICLE 4 Monsieur le Maire ou son représentant est habilité à solliciter des subventions aux taux les plus élevés possibles auprès des différents partenaires de la Ville de Marseille, à les accepter et à signer tout document afférent.

ARTICLE 5 Les dépenses correspondantes à ces opérations seront financées en partie par les subventions obtenues et le solde sera à la charge de la Ville de Marseille. Elles seront imputées sur les budgets 2025 et suivants, chapitres 20, 21 et 23.

Vu et présenté pour son enrôlement
à une séance du Conseil Municipal
MONSIEUR L'ADJOINT EN CHARGE DU PLAN ECOLE, DU BÂTI, DE LA CONSTRUCTION, DE LA RÉNOVATION ET DU PATRIMOINE SCOLAIRE
Signé : Pierre-Marie GANOZZI

MADAME LA MAIRE ADJOINTE EN CHARGE DES PROJETS STRUCTURANTS POUR L'ÉGALITÉ ET L'ÉQUITÉ DES TERRITOIRES, LES RELATIONS AVEC L'ANRU, LES GRANDS ÉQUIPEMENTS ET ÉVÈNEMENTS, LA STRATÉGIE ÉVÈNEMENTIELLE, PROMOTION DE MARSEILLE ET RELATIONS MÉDITERRANÉENNES
Signé : Samia GHALI

Le Conseiller rapporteur de la Commission VIE DANS LA VILLE demande au Conseil Municipal d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié conforme
LE SECRETAIRE DE SEANCE

Théo CHALLANDE NEVORET

LE MAIRE DE MARSEILLE

Benoît PAYAN